

Le Conseil d'Etat 643-2022

Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) Monsieur Guy Parmelin Conseiller fédéral Palais fédéral est 3003 Berne

Concerne : consultation relative à la modification de la loi fédérale encourageant l'innovation, la coopération et la professionnalisation dans le domaine

du tourisme.

Monsieur le Conseiller fédéral,

Votre courrier du 10 décembre 2021, concernant la consultation relative à la modification de la loi fédérale encourageant l'innovation, la coopération et la professionnalisation dans le domaine du tourisme, nous est bien parvenu et son contenu a retenu notre meilleure attention.

Conscient des difficultés rencontrées par le secteur hôtelier suite à la crise sanitaire, notre Conseil salue la volonté du Conseil fédéral de renforcer l'encouragement de projets touristiques innovants dans le cadre d'Innotour en portant la participation maximale de la Confédération à 70%.

Nous relevons toutefois que le tourisme urbain et le tourisme d'affaires ont été particulièrement affectés durant la crise. A Genève, 80% des nuitées sont générées par le tourisme d'affaires, soit environ 2,5 millions de nuitées. Malgré les efforts soutenus du canton et des parties prenantes pour développer le tourisme de loisirs, la baisse du nombre de nuitées entre 2019 et 2020 a été de plus de 67%.

Les effets relatifs à cette baisse ont également entrainé de grandes difficultés parmi les organisateurs d'événements et les centres d'expositions. Ces infrastructures représentent un atout stratégique, non seulement pour l'attractivité de la place économique suisse, mais également pour la diplomatie helvétique.

Face à l'ampleur des dommages subis par le secteur du tourisme urbain et compte tenu de son importance en tant que condition-cadre essentielle pour le développement économique et la diplomatie de la Suisse, notre Conseil regrette l'absence de mesures spécifiques pour le tourisme d'affaires.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière

ii hèle Righetti

Serge Dal Busco